

**Rapport de la Commission de gestion sur le
Préavis municipal N°4 / 2018 (9170.3)
Relatif à l'étude de la révision du plan général d'affectation (PGA)**

La Commission de gestion composée d'Yvonne Ritter, Peter de Coulon, Stéphane Jaquéry, Ronald Marendaz et Anne Fischer, s'est réunie une première fois le jeudi 22 mars 2018 afin d'examiner le préavis municipal N°4 / 2018 avec l'ensemble des conseillers municipaux et le syndic M. Luc Mouthon. La Commission a pu poser toutes les questions nécessaires et recevoir les explications utiles à sa bonne compréhension de la question traitée.

La Commission de gestion s'est réunie une seconde fois dans son intégralité le lundi 26 mars 2018 afin de discuter et d'élaborer son rapport.

Nous souhaitons faire les remarques suivantes :

Sur le contexte

- La votation fédérale du 3 mai 2013 sur l'aménagement du territoire a eu comme conséquence l'obligation pour chaque canton de réviser sa propre Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions afin de l'adapter au droit fédéral.
- Dans ce contexte, le canton de Vaud a édicté un Plan Directeur Cantonal. Il est demandé maintenant à chaque commune de produire un Plan Général d'Affectation (PGA). Ce plan doit permettre d'adapter la gestion du territoire communal aux nouvelles lois fédérales et cantonales édictées, il prendra en compte les « caractéristiques et spécificités locales », les différents types de milieux naturels et le patrimoine bâti.
- Pour le réaliser conformément aux nouvelles lois en vigueur, un travail de recherche préalable est nécessaire. Il permettra, dans une première partie de faire une analyse complète du territoire, et dans une seconde de proposer différentes stratégies pour le développement et l'aménagement du territoire communal, à court, moyen et long terme. La troisième phase sera l'élaboration du plan lui-même et du Règlement communal sur les constructions.

Sur le processus de décision

- Le travail du bureau d'études se déroulera en lien avec la Municipalité, des rencontres régulières étant prévues durant toute l'élaboration du travail.
- Le PGA doit pouvoir être ensuite approuvé par le canton, par le Département du Territoire et de l'Environnement.
- La population de Marchissy sera consultée à l'occasion d'une présentation publique concernant les différentes stratégies projetées.
- Le Conseil Général sera consulté sur les options stratégiques proposées.

Sur le choix du bureau d'étude

- Différentes offres ont été examinées. Le choix s'est porté sur le bureau RWB Vaud SA qui a une très grande expertise dans le domaine. Ce bureau a également été retenu par la commune de Le Vaud avec laquelle nous partageons un même type de territoire, ce qui va faciliter l'élaboration du plan.

Sur le financement

- Le coût de l'étude de 95'000 francs est bien détaillé.
- Il sera amorti sur 10 ans.
- Une subvention cantonale pourra être accordée, d'un montant qui reste encore à définir.

Ce qu'il faut bien comprendre

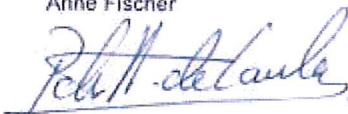
L'ensemble du projet, jusqu'à la remise du PGA au Département du Territoire et de l'Environnement, peut durer de 3 à 5 ans. Seule l'acceptation du Plan Général d'Affectation communal par le canton pourra permettre une mise à disposition de terrains à bâtir, soit à la Commune de pouvoir accorder des permis de construire dans le cadre de ce qui aura été prévu par la planification.

La complexité des multiples lois cantonales et fédérales qui régissent le territoire d'une commune, et notamment les choix opérés par le canton de Vaud, les enjeux concernant le redimensionnement des zones où l'on pourra bâtir, la gestion de la mobilité et enfin l'innovation possible concernant les stratégies de développement d'un territoire, requièrent des savoirs multiples que seul un bureau spécialisé est à même de proposer.

Pour toutes ces raisons, après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose donc d'accepter le préavis municipal N°4 / 2018 relatif à l'étude de la révision du plan général d'affectation (PGA) tel que présenté.

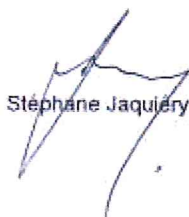
Marchissy, le 26 mars 2018.


Anne Fischer


Peter de Coulon


Ronald Marendaz


Yvonne Ritter


Stéphane Jaquier